



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 116

Perpignan, le 16 DEC. 2021

Objet : avis concernant le projet de lotissement El Pou Vila à Llupia

Monsieur le Chef de service,

Vous demandez l'avis de la CLE concernant l'urbanisation de 5ha sur la commune de Llupia.

La question la plus immédiate qui se pose à la lecture du dossier est celle de l'alimentation en eau potable des nouveaux habitants. En effet, le dossier prévoit une augmentation de 140 logements, mais sans expliciter avec quelle ressource en eau sera alimenté cette nouvelle population. Llupia est aujourd'hui alimentée en eau par la communauté de communes des Aspres, dont les autorisations en eau potable seront prochainement revues à la baisse.

Aussi, pour se prononcer, la CLE aurait besoin d'éléments sur la provenance de l'eau potable pour les futurs habitants du lotissement.

Dans ces conditions, je considère **le dossier incomplet**, et par conséquent ne peux rendre un avis éclairé sur la réalisation de ce lotissement.

Veillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA